

Veillez cocher la case appropriée du volet souhaité. Un formulaire est requis pour chaque demande et chaque volet.

- DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CLINIQUE
- AIDE AUX CONFÉRENCIÈRES
- SOUTIEN AUX AFFAIRES CLINIQUES
- PROJET CLINIQUE
- CERTIFICATION

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

1. TOUT MEMBRE DE L'ORIIIM/L (*inclure une photocopie de votre attestation de l'OIIQ*)
2. ACTIVITÉ A DÉJÀ EU LIEU (*ou en cours pour les frais de scolarité*)
3. ACTIVITÉ DESTINÉE PRINCIPALEMENT AUX INFIRMIÈRES (*voir détail p. 2*)

**INFORMATIONS REQUISES**

# de PERMIS		DATE / SESSION DE L'ACTIVITÉ
NOM et PRÉNOM		DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ
ADRESSE		
VILLE et CODE POSTAL		
COURRIEL		
TÉL. MAISON : BUREAU :		
EMPLOYEUR ET FONCTION		
SIGNATURE :		NOMBRE DE PERSONNES VISÉES

BUT ET OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ : \_\_\_\_\_

POUR L'USAGE EXCLUSIF DU COMITÉ ET DU SECRÉTARIAT

ÉTUDIÉE LE	ÉTUDIÉE PAR	MONTANT ACCORDÉ	ENTÉRINÉ AU CONSEIL	DÉTAILS DU PAIEMENT
	X X			

NOTES :

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CLINIQUE

*Soutenir les membres de l'ORIIIM/L dans leur développement professionnel via colloques, congrès, séminaires, ateliers, certification ou cours (certificat, 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)*

ALLOCATION MAXIMALE  
PAR DEMANDE  
**200 \$**

1. Seuls les frais d'inscription seront subventionnés.
2. Deux demandes pourront être accordées au cours d'une même année fiscale.
3. Le montant alloué inclut les frais d'échange pour la monnaie étrangère.
4. Lorsque le montant total des demandes de subvention dépasse le montant accordé, le Comité détermine à sa discrétion le nombre de membres à subventionner ainsi que le montant alloué à chacun.
5. Les remboursements seront alloués au prorata des demandes, jusqu'à concurrence de 200 \$.
6. Inclure les pièces justificatives appropriées.

## AIDE AUX CONFÉRENCIÈRES

*Appuyer les infirmières de l'ORIIIM/L agissant à titre de conférencières au sein de congrès ou conférences qui favorisent le rayonnement professionnel et le partage des connaissances en soins infirmiers*

ALLOCATION  
MAXIMALE  
**500 \$**

1. Seuls les frais d'inscription seront subventionnés.
2. Le montant alloué inclut les frais d'échange pour la monnaie étrangère.
3. Les remboursements seront alloués au prorata des demandes, jusqu'à concurrence de 500 \$.

## CERTIFICATION

*Soutenir les membres de l'ORIIIM/L dans leur développement professionnel*

ALLOCATION  
MAXIMALE  
**500 \$**

Les remboursements seront alloués au prorata des demandes, jusqu'à concurrence de 500 \$.

Inclure les pièces justificatives appropriées.

## SOUTIEN AUX AFFAIRES CLINIQUES

*Encourager les activités en soins infirmiers qui favorisent le rayonnement*

ALLOCATION  
MAXIMALE  
**200 \$**

1. Les remboursements seront alloués au prorata des demandes, jusqu'à concurrence de 200 \$.

## PROJET CLINIQUE

*Inciter les membres de l'ORIIIM/L à développer et à promouvoir des projets de développement clinique en soins infirmiers*

ALLOCATION  
MAXIMALE  
**1 500 \$**

1. La demande doit inclure :
  - La description du projet ;
  - L'identification de la clientèle cible ;
  - Les objectifs visés par la clientèle, les résultats attendus et les moyens pour les mesurer ;
  - Les objectifs professionnels ;
  - La planification des activités ;
  - L'identification des ressources requises ;
  - L'échéancier ;
  - Une lettre de soutien de la DSI ou l'équivalent ;
  - La présentation du projet doit couvrir **au plus cinq (5) pages à doubles interlignés, incluant la page frontispice.**
2. Le projet clinique centré sur le client et la famille, ayant un impact mesurable.
3. La réalisation du projet à l'intérieur de six (6) mois à partir de la date d'acceptation du projet.
4. Un engagement à présenter le projet dans mon milieu ou à l'AGA ou dans la revue de l'ORIIIM/L.
5. Le montant alloué par projet sera de 1 500 \$.
6. Le Comité réserve le droit de réduire le montant d'un octroi lorsqu'un projet ou le demandeur soit le bénéficiaire d'une autre aide financière de l'ORIIIM/L.